

SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**Des augmentations salariales
vraiment pas à la hauteur,**

LE MINISTRE DOIT REVOIR SA COPIE !

MONTREUIL > 12 JUIN 2023

LE MINISTRE de la Fonction et de la transformation publiques a annoncé ce jour une **augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 %** alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !

Alors que la **perte de pouvoir d'achat** depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Les 5 points uniformes accordés à tout les agent-es à la date tardive du 1er janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une **prime dite de « pouvoir d'achat »**. Celle-ci serait d'une part, **dégressive de 800 à 300 euros** et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié-es.

Cette rémunération ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reconductible. Cerise sur le gâteau : elle serait attribuée au bon vouloir des employeurs territoriaux !

Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction publique, fonctionnaires et agents non titulaires, est parfaitement scandaleux et constitue aussi un manque de considération pour les usager-es des missions publiques.

Les mesures d'accompagnement qui ont été annoncées, par leur caractère parcellaire, ne règlent pas plus le contentieux salarial : reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, revalorisation des frais de mission, meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs, revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne temps.

Cela étant dit, en procédant à une deuxième augmentation du point d'indice en l'espace d'un an, le gouvernement reconnaît de fait qu'il s'agit du seul moyen de faire face efficacement à l'inflation.

Pour insuffisantes qu'elles soient, les dispositions annoncées sont à inscrire à l'actif des mobilisations massives menées depuis des mois.

Considérant que la copie du ministre doit être revue, la CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, a quitté la séance.

La CGT continuera, dans l'unité la plus large possible, de porter les revendications des personnels pour gagner des augmentations de salaire de haut niveau.

**la perte
de pouvoir
d'achat
depuis
juin 2010
s'élève à
plus de
16 %**